

Nos établissements

LES IME - SIPFPRO

Les Sections d'Initiation et Première Formation Professionnelle (SIPFPRO) accueillent des jeunes chez lesquels ont été repérées « des capacités d'apprentissage professionnel qui leur permettent d'accéder ultérieurement au travail ».

LES ESAT

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap et visant à leur insertion sociale et professionnelle.

- 
- 
- 1 Plabennec**
impass de Kervéguen – BP 7
29860 Plabennec
ou Code UAI 0291783F
ou Siret 77757176100025
 - 2 Plourin-lès-Morlaix**
8 rue de la Hautière – Le Véléry
29600 Plourin-lès-Morlaix
ou Code UAI 0291782E
ou Siret 77757176100256
 - 3 Briec-de-l'Odet**
Rosbriant – BP 16
29510 Briec-de-l'Odet
ou Code UAI 0292057D
ou Siret 77757176100033
 - 4 Ploudalmézeau**
rue du Léon – Gouranou
29830 Ploudalmézeau
ou Siret 77757176100371
 - 5 Guipavas**
125 rue Jean Monnet
ZA de Prat Pip Sud
29490 Guipavas
ou Siret 77757176100314
 - 6 Plabennec**
36 route du Cosquer
29860 Plabennec
ou Siret 77757176100074
 - 7 Lesneven**
41 rue des Déportés – BP 45
29260 Lesneven cedex
ou Siret 77757176100348
 - 8 Landivisiau**
ZA du Vern Ouest
rue Gustave Eiffel – BP 90253
29402 Landivisiau cedex
ou Siret 77757176100322
 - 9 Saint-Pol-de-Léon**
ZI de Kerrannou
29250 Saint-Pol-de-Léon
ou Siret 77757176100330
 - 10 Morlaix**
Rue Jean Monnet
ZA de Langolvas
29600 Morlaix
ou Siret 77757176100397
 - 11 Châteaulin**
Le Vieux Bourg – BP 72
29150 Châteaulin
ou Siret 77757176100082
 - 12 Briec-de-l'Odet**
86 route de Landudal
29510 Briec-de-l'Odet
ou Siret 77757176100066



Association Les Genêts d'Or
14 rue Louis Armand – ZI de Keriven – 29600 Saint-Martin-des-Champs
Adresse postale : CS 17942 – 29679 Morlaix Cedex
02 98 63 67 67 – siege@lesgenetsdor.org – www.lesgenetsdor.org

2024/2025

TAXE D'APPRENTISSAGE

LES
GENÊTS
D'OR

« Soutenez-nous grâce à la taxe d'apprentissage »

La taxe d'apprentissage est une obligation fiscale due par les entreprises.

C'est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Les Genêts d'Or en bref...

L'association Les Genêts d'Or s'engage pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, à tous les âges de la vie.

PRÈS DE
2400
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

46
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES

3
SIPFPRO
Section d'Initiation
et Première Formation
Professionnelle

9
ESAT
Établissement
et service d'aide
par le travail
permettent
à 650 personnes
de travailler
en milieu protégé

Les métiers représentés par cette formation professionnelle



COLLECTE
& RECYCLAGE



ENTRETIEN
ESPACES VERTS



MISE A DISPOSITION
DE PERSONNEL



MENUISERIE



CONDITIONNEMENT



HORTICULTURE
JARDINIER

La personne en situation de handicap a le droit à une formation professionnelle

Elle a le droit de bénéficier de supports pédagogiques, d'outils, de stages adaptés qui lui permettront de trouver sa place dans le monde du travail. Pour toutes les personnes en situation de handicap que nous accueillons, **la taxe d'apprentissage est capitale, elle contribue à la réussite de leur insertion professionnelle et sociale.**

Comment nous verser le solde de taxe d'apprentissage ?

Le fléchage doit être effectué entre le 27 mai et le 23 août 2025 et entre le 7 septembre et le 25 octobre 2025 via la plateforme Soltéa mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

- Connectez-vous en utilisant vos identifiants sur www.soltea.education.gouv.fr.
- Sélectionnez les établissements que vous souhaitez soutenir en utilisant leur SIRET, leur code UAI ou leur nom (voir page suivante).
- Déterminez le montant à affecter.
La Caisse des Dépôts et Consignations procédera ensuite au versement aux établissements bénéficiaires que vous aurez choisis.

